

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE DE CORSE,
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU ET L'ASSOCIATION DU CERCLE DES
NAGEURS DU FIUM'ORBU POUR LA REALISATION
DE SEANCES DE PREPARATION A LA NAISSANCE
EN PISCINE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes prévues par l'article L. 2112-2 du Code de la santé publique, les sages-femmes du service mère-enfant de la protection maternelle et infantile assurent des séances collectives de préparation à la naissance.

Depuis cette année, elles proposent également des séances en piscine sur le territoire de Bastia et la piscine de la Carbonite.

Ainsi, après l'avoir expérimenté sur le territoire de Bastia, elles souhaiteraient proposer ce même service aux femmes enceintes de la Plaine orientale et sur la piscine de la cité scolaire du Fium'orbu, à Prunelli di Fium'orbu.

La participation financière s'élève à 6,60 euros par semaine pour la ligne d'eau sur une période de 44 semaines, soit 290,40 euros imputée au chapitre 934 - ligne 1486 programme N 52113 B - Service PMI.

Je vous propose de formaliser cette action en m'autorisant à signer la convention d'application avec le propriétaire de la piscine, à savoir la Communauté de Communes Fium'Orbu-Castellu, ainsi qu'avec l'association du cercle des nageurs du Fium'orbu chargée de la surveillance.

La convention est annexée au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.